

DELIBERATION N° 83/27 : LOCAUX ADMINISTRATIFS - CREDITS D'ETUDE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire fait part à l'Assemblée du problème d'exiguïté des locaux administratifs communaux actuels.

Il signale également que, vu la rapidité de l'augmentation de la population, le service public a de plus en plus de mal à être réalisé dans de bonnes conditions et qu'il devient urgent de procéder à la création de locaux plus adaptés à la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'inscrire une somme de 50.000,00 Frs au budget de 1983, afin de financer une étude préliminaire à ce projet,
- charge le Cabinet ARCHE, 66, Bld Jean Jaurès à Nancy de proposer des esquisses relatives à la réalisation de ces locaux administratifs,
- sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur, sous couvert de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Commissaire de la République, une subvention la plus élevée possible.